



SATIF

Services et Assistance en Techniques Industrielles Françaises  
Assistance and Services in French Industrial Technic

CLB/CD

Monsieur Georges DUPUIS  
Chef de Cabinet  
MINISTERE DE LA COOPERATION  
20 rue Monsieur  
75007 PARIS

Paris, le 3 août 1994

Monsieur le Chef de Cabinet,

Ainsi que nous en sommes convenu, lors de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder ce jour, je vous confirme, ci-après, les différentes questions évoquées ensemble et faisant l'objet du dossier que je vous ai remis.

- Assurances :

Le GAN-VIE a partiellement rempli ses obligations : le capital réglé ne tient pas compte du fait qu'il s'agit d'un accident du travail (reconnu par la Sécurité Sociale) entraînant ainsi le doublement du capital. Nous avons contesté et attendons la réponse du GAN pour demander une nouvelle intervention de Monsieur le Ministre si cela s'avère nécessaire.

AVIA FRANCE : nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre courrier du 29 avril 1994 par lequel nous contestions "le fait de guerre" qui nous était opposé. Monsieur le Ministre s'était proposé à intervenir.

- Les listes des biens laissés à Kigali par Messieurs HERAUD et MINABERRY ont déjà été remises directement par les familles. Nous vous remettons celle concernant les biens de Monsieur PERRINE.
- Une attestation pour acte de terrorisme est demandée par les familles pour leur permettre l'exonération des droits de succession.

.../...



SATIF

- La réponse de Monsieur NEMO au courrier circonstancié que nous lui avons adressé est pour le moins incompréhensible : comment pouvons-nous fournir des justificatifs tant que nous n'avons pas versé aux familles des indemnités correspondant à des sommes que nous n'avons pas reçues et pour lesquelles nous n'avons pas d'autorisation de dépenses ?
- La lettre qui nous est adressée par Maître Hélène CLAMAGIRAND (montre que l'affaire est loin d'être enterrée. Il est bien évident que nous n'entendons pas nous joindre à cette procédure et avons suggéré aux familles de rester en dehors. Néanmoins, il demeure évident que leur silence sera lié aux résultats que nous aurons obtenus par ailleurs.)
- Lors de leur entretien du 17 juin 1994 avec Monsieur le Ministre, Mesdames HERAUD et MINABERRY ont posé des questions personnelles qui n'ont pas encore reçu de réponse.
- Monsieur Hervé HERAUD (fils du commandant de bord) souhaiterait pouvoir rencontrer une nouvelle fois Monsieur le Ministre.

En espérant vous avoir résumé la situation aussi précisément que possible, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président-Directeur général :

C. de LA BAUME

c. à Monsieur Michel ROUSSIN, Ministre de la Coopération.